

Qui se souvient de Elise et Julien assassinés par un clandestin ougandais ? Par contre, Malik Oussékine...

écrit par Lou Mantély | 26 février 2017

Incapable depuis 15 ans d'expulser un clandestin violeur et meurtrier récidiviste, l'Etat reconnaît un « dysfonctionnement

Rouen, le 20 décembre 2015. Il est 3 heures du matin. Elise et Julien, 31 et 24 ans, quittent la discothèque où ils ont passé la soirée avec des amis. Julien est particulièrement ivre, pas vraiment en état de rentrer chez lui. Elise, solidaire, décide de le ramener et de l'héberger chez elle pour la nuit. Les deux jeunes gens ne sont pas en couple, mais se connaissent depuis longtemps et ont l'habitude de s'entraider.

Sur le chemin, ils croisent Jean-Claude, 34 ans. Un petit noir d'un mètre soixante-dix, assez costaud. Il propose généreusement de l'aide à Elise pour transporter son ami. Elle n'y est que partiellement favorable – mais Julien est tellement difficile à accompagner que des bras forts, après tout, ne seront pas un luxe. Elle accepte.

La jeune femme habite un immeuble situé dans le centre de Rouen. Jean-Claude guide Julien jusqu'au seuil de l'appartement, puis le porte jusqu'au canapé. Il le laisse choir, se tourne ensuite vers Elise. Il s'approche d'elle et l'embrasse. Elise ne comprend rien, elle se laisse faire ; puis elle reprend ses esprits, le repousse.

Comprenant ce qui se passe, Julien se relève comme il peut, tente de s'interposer. Jean-Claude lui assène un coup de poing en pleine figure, qui le laisse sonné et le plonge dans un

sommeil profond.

Elise ne bouge pas, hébétée. Cet inconnu était si serviable, que se passe-t-il ? Jean-Claude ne lui laisse pas le temps de comprendre. Il la saisit au bras, l'amène dans sa chambre, la jette sur le lit. Il tente d'enlever son pull, elle se dégage ; elle crie ; il l'attrape puis la gifle, plaque sa tête contre un coussin. Il la frappe sur le crâne avec son poing, une fois, deux fois, trois fois ; il s'arrête, puis recommence. Elise se résigne : elle n'a pas la force de lutter contre son agresseur.

Le supplice de la jeune femme va durer dix heures. Ce seront les dernières de sa vie. Sa besogne accomplie, Jean-Claude se relève, enroule ses mains autour du cou d'Elise, lui enfonce la pomme d'Adam ; la jeune femme râle quelques secondes, puis part, exténuée, presque soulagée d'en finir.

En quittant les lieux, Jean-Claude passe dans le salon, où gît encore Julien, endormi au pied du canapé. Il s'arrête et se penche sur lui : le garçon dort profondément. Jean-Claude le saisit au cou et l'étrangle, puis le dispose au milieu de la pièce. Il va ensuite chercher Elise dans la chambre, la place à côté de Julien. Il couvre les corps des deux amis avec un drap.

Lorsque Jean-Claude laisse l'appartement, il est environ 16 heures. Tout est calme dans l'immeuble ; aucun voisin n'a entendu de bruit suspect, personne ne s'est inquiété. Elise et Julien sont morts dans le silence, dans l'ombre.

Jean-Claude venait de sortir du centre pénitentiaire du Havre. Il avait été condamné, en 2011, à huit ans de prison pour viol ; il n'en a purgés que quatre, grâce à une belle remise de peine de la part du juge. Cerise sur le gâteau : Jean-Claude était illégal sur le territoire français... Depuis son arrivée en France, en 2002, de son Ouganda natal.

Une enquête dont les résultats ont été rendus publics le 23 février conclut à un « dysfonctionnement de l'Etat » et plus précisément de la préfecture dans cette affaire. C'est en effet peu dire.

« À l'époque, la préfecture n'a pas réussi à faire respecter l'obligation de quitter le territoire français qui visait le meurtrier présumé, explique le sénateur de l'Eure Hervé Maurey à Normandie actu. **Cette personne n'était pas identifiée, elle utilisait au moins treize identités différentes depuis son arrivée en France en 2002.** La préfecture aurait dû faire part de cette difficulté au juge d'application des peines. Si le juge avait été avisé, il aurait pu prendre des mesures. Il aurait pu revenir sur la remise de peine de deux ans dont avait bénéficié le suspect, il aurait pu prévoir des mesures de rétention ou une obligation de suivi. »

L'Etat français est en réalité triplement coupable dans cette affaire. Dans un premier temps, il a accepté que des millions d'Africains, parmi lesquels se trouvaient des personnages de la trempe de Jean-Claude, inondent le territoire qu'il est censé défendre. Dans un deuxième temps, il n'a pas voulu comprendre que cette nouvelle population appelait à modifier radicalement sa conception de la sûreté publique et de la Justice. Dans un troisième temps, il s'est enlégé dans son propre marécage législatif, administratif et judiciaire, consentant à un criminel dangereux de dévider ses bas instincts sur de jeunes Français innocents, le tout dans des sentiments de superpuissance et d'impunité que l'on imagine portés à leur paroxysme.

Elise et Julien sont deux victimes ordinaires, de la violence ordinaire, dans la France ordinaire. Sauf leurs proches, on les avait oubliés, deux mois après les faits ; on les oubliera aussi bien, dans deux ou trois mois. Ils n'ont pas la chance de s'appeler Malik Oussékine ou Brahim Bouarram. Supputons seulement que Julien, contrairement à Elise, ait bénéficié de celle de ne pas se voir mourir.

